



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Philippe Zill
Chargé de mission Cinéma
Philippe.zill@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 44 46

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Paris, le 9 juin 2021

La Déléguée académique aux arts et à la culture

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement des lycées publics et
privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les directeurs de
Centres de formation et d'apprentissage
(CFA)

Objet : Opération *Lycéens et apprentis au cinéma* en Île-de-France 2021-2022

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération ***Lycéens et apprentis au cinéma* en Île-de-France** pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce dispositif, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), copiloté par la Région Île-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Île-de-France et le Rectorat de Paris (DAAC), est coordonné, pour l'académie de Paris, par l'association des Cinémas Indépendants Parisiens (CIP), en groupement solidaire avec l'Acrif en Ile-de-France.

Mis en place depuis 2003, il a concerné en 2020-2021, avec des propositions adaptées à la situation sanitaire, telles que des interventions dans les classes, des fiches nouvelles sur les films et les métiers du cinéma, le concours *Dessine ta salle de cinéma*, 101 lycées et CFA, 420 professeurs et 8147 élèves. Le nombre de classes est défini par un marché et était l'année dernière de 311 classes.

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels, le dispositif a pour objectif de faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des cinématographies méconnues ou connues.

La participation à *Lycéens et apprentis au cinéma* s'inscrit dans la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement et de la construction du parcours d'éducation artistique et culturel des élèves. Il peut être complété par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels et permet à des équipes

pédagogiques de mener des actions pluri- et interdisciplinaires dans le cadre de l'enseignement transversal d'Histoire des arts.

Lycéens et apprentis au cinéma fait partie des dispositifs identifiés, à sélectionner dans l'entrée « Projets artistiques et culturels » de l'application ADAGE, au moment de la campagne annuelle de recensement, dont la première fut lancée cette année.

Vous trouverez sur le lien suivant la charte nationale des dispositifs d'éducation à l'image rédigée par le CNC :

<https://www.cnc.fr/documents/36995/1118512/Ma+classe+au+cinema.pdf/0e0e394e-ea8a-e619-3fe3-1c0915fa503f>

Nous tenons à vous assurer que, suite à la pandémie de Covid-19, la coordination, en lien avec ses partenaires institutionnels et professionnels mettra tout en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire de tous, en appliquant les restrictions qui pourraient s'imposer et en adaptant ainsi l'organisation des séances de projection à la situation du moment.

I. CANDIDATURE

L'opération concerne les élèves de Seconde, Première, Terminale et BTS des établissements de l'académie de Paris (lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, publics et privés sous contrat) et des centres de formation et d'apprentissages.

Plusieurs classes d'un même établissement peuvent faire une demande d'inscription. Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer un **coordinateur, qui sera l'interlocuteur unique des CIP pour l'organisation des séances**, prenant en compte les contraintes d'emploi du temps des classes inscrites, la diffusion des informations et documents à chaque professeur inscrit au dispositif et les éventuelles difficultés rencontrées et fera le lien avec les proviseurs et l'administration de l'établissement.

À l'issue de la période d'inscription, chaque établissement sera informé du nombre de demandes qui pourront être satisfaites, dans le cas où le nombre total de demandes dépasserait, au niveau académique, la capacité d'accueil du dispositif. Le choix des classes sera alors décidé sous la responsabilité du chef d'établissement, qui veillera à s'assurer du juste équilibre de la fréquentation de ce dispositif par les élèves au cours de leur scolarité.

Nous vous rappelons que les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet des Cinémas Indépendants Parisiens (www.cip-paris.fr) et qu'aucune candidature ne pourra être traitée hors cette transmission en ligne.

Vous trouverez la fiche de candidature en ligne sur www.cip-paris.fr que vous pourrez remplir à partir du mercredi 25 août 2021 et jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 inclus pour les lycées et jusqu'au mercredi 22 septembre 2021 pour les centres de formation et d'apprentissage.

II. PROGRAMMATION

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

Johnny Guitare de Nicholas Ray (États-Unis, 1954 - 1h48 - couleur - VOSTF)

La Leçon de piano de Jane Campion (Nouvelle-Zélande, Australie, 1993 - 2h01 - couleur - VOSTF)

The Big Lebowski de Joel et Ethan Coen (États-Unis, 1998 - 1h59 - couleur - VOSTF)

Petit paysan de Hubert Charuel (France, 2017 - 1h30 - couleur)

Madame Hyde de Serge Bozon (France, 2018 - 1h35 - couleur - film régional soutenu par la région Île-de-France)

Parmi ces cinq films proposés chaque lycée participant choisit un socle commun de trois films au minimum.

Toutes les classes inscrites s'engagent à voir tous les films en salle de cinéma.

Les projections auront lieu de préférence dans une salle située à proximité du lycée. Le contact sera établi en temps utile par l'association des **Cinéma Indépendants Parisiens**.

III. MODALITES FINANCIERES

Dans le cadre du dispositif au niveau national il sera demandé une participation de 2,50€ par élève et par film (les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité).

À l'issue des inscriptions, un appel de fonds sera adressé au service gestionnaire du lycée et à l'enseignant-coordonateur et le paiement devra être fait aux **Cinéma Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris**, par chèque ou par virement bancaire, **à réception de la facture, et impérativement avant le 1^{er} décembre 2021**.

IV. DOCUMENTATION

Chaque enseignant reçoit les dossiers pédagogiques sur les films au programme. Le dossier maître est complémentaire de la formation sur les films, il est conçu pour permettre aux enseignants de travailler avec leurs élèves et ainsi de les préparer à la projection. Chaque élève reçoit un document spécifique de quatre pages comportant synopsis, fiche technique et artistique, ainsi que quelques éléments d'analyse du film, distribué par les enseignants.

Les documents enseignants conçus par le CNC concernant les films programmés seront mis à la disposition des enseignants lors des formations en octobre. Les fiches élèves vous seront envoyées par la suite dans les établissements.

V. FORMATION CONTINUE LIÉE AU DISPOSITIF

Les formations associées au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* feront l'objet d'une inscription individuelle par l'enseignant demandeur.

A cet effet, une campagne spécifique d'inscription nommée *Collèges et lycées au cinéma* sera ouverte sur la plateforme GAIA **du mardi 31 août au dimanche 12 septembre 2021**.

Il appartiendra donc à tout enseignant ayant sollicité l'inscription de l'une ou plusieurs de ses classes auprès des *Cinéma Indépendants Parisiens* de compléter cette demande par une inscription individuelle au dispositif de formation. Cette inscription sera ensuite proposée à la validation du chef d'établissement du **13 au 19 septembre 2021**. Les enseignants retenus seront ensuite convoqués aux deux sessions de formation par la DAFOR, Délégation Académique à la Formation.

Ces nouvelles modalités ne modifient en rien l'architecture globale des dispositifs, ni le public visé.

Formation consacrée à la projection et à l'étude des films de la programmation : **2 journées et demie : mercredi 6 octobre 2021 (de 8h30 à 13h), jeudi 7 octobre et vendredi 8 octobre (de 8h30 à 17h30) au CGR Paris Lilas (20°)**.

Formation thématique, focus sur une question de cinéma : **1^{er} trimestre 2022**.

Toutefois, si les conditions sanitaires obligeaient à mettre en place une jauge réduite dans les cinémas, nous serions amenés à retenir en priorité pour ces formations, les coordinateurs et les enseignants dont ce sera la première inscription.

L'impossibilité d'anticiper, à l'heure où nous écrivons, les mesures sanitaires qui s'imposeront à la rentrée pour les rassemblements publics, nous conduit à envisager l'éventualité d'un remplacement des formations habituellement en salle de cinéma par une proposition alternative à distance : la coordination tiendra informée les établissements scolaires à la rentrée.

VI. ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

Les *Cinémas Indépendants Parisiens* (CIP) proposent différents types d'accompagnements aux élèves et aux apprentis parisiens : des interventions théoriques en salle et en classe qui permettent de compléter la découverte des films au programme grâce à des rencontres et échanges avec des professionnels du cinéma, l'immersion dans des festivals d'Île-de-France dans le but d'initier les élèves aux différentes formes cinématographiques.

Toutes ces propositions sont gratuites pour les lycées et les CFA inscrits au dispositif, dans la limite des places disponibles.

Pour accompagner ce travail de formation du jeune public hors temps scolaire, chaque élève et chaque enseignant bénéficient d'une carte individuelle donnant accès à un tarif préférentiel de 5 € dans les salles de cinéma parisiennes partenaires du dispositif. Cette carte sera distribuée aux créneaux convenus en amont avec la coordination.

VII. OBLIGATION D'ASSISTER AUX PROJECTIONS RESERVEES

Il est rappelé que l'inscription engage à assister, avec toutes les classes inscrites, à la projection de tous les films et qu'il est obligatoire de prévenir la coordination, au moins 15 jours ouvrables à l'avance, en cas de report tout à fait exceptionnel de séance (dans la limite des places disponibles). Les professeurs sont responsables de la bonne conduite des élèves dans les salles de cinéma partenaires et s'engagent à veiller à leur encadrement durant les séances (chaque élève s'engage à respecter les lieux et les personnes qui les accueillent, ainsi qu'à ne pas perturber le bon déroulement des projections).

Merci de bien vouloir vous reporter à la charte d'engagement liée à la fiche d'inscription en ligne et de prendre en compte les éléments contribuant au bon déroulement des séances.

Pour toute question sur les inscriptions, vous pouvez contacter Sarajoy MERCIER par mail : sarajoy.mercier@cip-paris.fr ou téléphone au 01 44 61 85 53.

Nathalie Berthon

P.S. : Les brochures *Lycéens et apprentis au cinéma 2021-2022* seront envoyées par courrier, par les CIP et seront également disponibles en ligne sur le site des CIP (www.cip-paris.fr) et sur celui de l'académie (espace « Arts et culture DAAC », accessible depuis l'entrée « Action pédagogique).